

STABILITE DE LA CHARGE DE LA DETTE

Définition : Il s'agit de vérifier si la charge prévisionnelle des nouveaux emprunts communaux n'excède pas la moyenne de ceux arrivés à échéances au cours des 5 dernières années. En principe, la charge des nouveaux emprunts ne peut excéder celle qui vient de s'éteindre, d'où stabilisation

TABLEAU JUSTIFIANT LA STABILITE

Années	Charges annuelles des emprunts venus à échéance (*)
2011	46.389,64 €
2012	- €
2013	9.582,70 €
2014	- €
2015	4.364,14 €
Total	55.972,34 €
Moyenne des charges sur 5 ans	11.194,47 €

Prévisions annuelles des charges de l'année N	32.496,79 €
--	--------------------

(*) La dernière tranche du capital + les charges d'intérêts de l'année

selon annexe 6D

TABLEAU REPRENANT LES MONTANTS QUI ONT SERVI A L'AUTOFINANCEMENT DU SERVICE EXTRAORDINAIRE ET CEUX AFFECTES A DES REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS

Années	Autofinancement	Remboursements anticipés
2011	94.536,50 €	
2012	29.319,82 €	
2013	90.971,65 €	
2014	28.176,80 €	après MB3 et adaptations